



Fiche de renseignements enfants

Périscolaire / Extrascolaire

Enfants :

Ecole :

Date de naissance :

Classe :

Père :

Mère :

Nom :

Nom :

Tel :

Tel :

Adresse : (Si différente de celle de l'enfant)

Adresse : (si différente de ce de l'enfant)

.....

.....

.....

.....

Adresse mail :

Adresse mail :

.....

.....

J'autorise la mairie et le service Jeunesse à me transmettre des messages par le biais de ma messagerie électronique :

oui non

J'autorise la mairie et le service Enfance-Jeunesse à me transmettre des messages par le biais de ma messagerie électronique :

oui non

Régime du responsable légal de l'enfant :

CAF n° : MSA n° : Autres :

Activités :

J'autorise mon enfant à participer aux activités et sorties organisées par la commune dans le cadre de l'accueil de loisirs Oui non

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom : Prénom :

Tel :

Nom : Prénom :

Tel :

Nom : Prénom :

Tel :

Sur le fondement du Règlement Général pour la Protection des Données (« RGPD ») du 27 avril 2016 et de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel sont collectées ici, par le Service Enfance et Jeunesse de la Mairie de Cabanac et Villagrains pour une durée de 1 ans, dans le but de gérer et traiter les dossiers « Famille ».

Ces données sont à destination de constituer d'un fichier utilisable par le Service Enfance et Jeunesse et la Caisse des Allocations Familiales (en cas de nécessité).

Date et signature,

Précédées de la mention « Lu et approuvé »

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (« RGPD ») du 27 avril 2016 et à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant le Délégué de Protection des Données pour la collectivité au sein de Gironde Numérique, monsieur Joachim JAFFEL. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.



Droit à l'image

Dans le cadre des activités périscolaires, le service Jeunesse et la mairie Cabanac et Villagrains peuvent être amenés à prendre des photographies.

Ces photographies sont destinées à être publiées sur le magazine municipal, sur le site Internet, presse, ou sur la page Facebook de la collectivité.

Elles seront conservées durant une période de 6 mois.

Cette autorisation est destinée à recueillir votre consentement pour la prise de photographies, sans que leurs publications et les commentaires portent atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de votre enfant.

Je soussigné(e) (Nom et prénom du responsable légal)

Agissant pour (Nom et prénom de l'enfant)

Autorise

N'autorise pas

La mairie de Cabanac et Villagrains à utiliser la (les) photographie(s) dans les conditions précédemment exposées.

Fait à Le*

Signature du père :

Signature de la mère :

*Document valable 1 an.